

Approbation du budget ISITE-BFC

Rapporteur (s) :	Alain DEREUX
Séance du Conseil d'administration	12 juillet 2017

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

ISITE-BFC

Budget Glissant 2017-2020

*Alain Dereux, VP UBFC Coordinateur ISITE-BFC
3 juillet 2017*

NB :

- **Tous les chiffres apparaissant dans ce rapport sont donnés sous réserve de confirmation dans le texte de la version finale de la convention attributive d'aide qui sera proposée par l'ANR.**
- **Le Projet prévoit que les grandes masses de son budget glissant est approuvé chaque année par le CNRS, l'INRA, l'INSERM et le CA UBFC sur proposition du COPIL ISITE-BFC. Des modifications sont donc possibles chaque année.**

1. Calendrier pour la finalisation du contrat ISITE-BFC

L'ANR demande que le dossier soit terminé pour la première semaine de juillet. Le Président d'UBFC, le Coordinateur et le Coordinateur-adjoint, les Présidents de l'UB et de l'UFC doivent aller présenter le dossier final le 19 juillet 2017 devant le Comité de Pilotage PIA/IDEX/ISITE (Ministère + CGI + ANR). La signature devrait intervenir ensuite très rapidement.

2. Dotation ISITE-BFC 2017-2020

Le premier tableau détaille les versements attendus en provenance de l'ANR sur la période 2017-2020 inclus.

Tableau 1 : Versements à UBFC attendus en provenance de l'ANR et leurs affectations

	2017	2018	2019	2020	Subvention totale	Total des versements hors avance	Besoin Avance
	M€	M€	M€	M€	M€	M€	M€
Dotation ISITE versée à UBFC	10,000	10,000	10,000	10,000	40,000		
<i>Reversement à la FCS au titre de DNC Labex Action</i>	<i>0,630</i>	<i>0,630</i>	<i>0,630</i>	<i>0,892</i>	<i>8,000</i>	<i>7,108</i>	<i>0,892</i>
<i>Reversement à la FCS au titre de DNC Labex Lipstic</i>	<i>0,475</i>	<i>0,475</i>	<i>0,475</i>	<i>0,673</i>	<i>6,000</i>	<i>5,327</i>	<i>0,673</i>
<i>Reversement à la FCS au titre de DNC Idefi Talent Campus</i>	<i>0,550</i>	<i>0,320</i>	<i>0,200</i>	<i>0,530</i>	<i>5,300</i>	<i>4,770</i>	<i>0,530</i>
Sous-Total Labexes/IDEFI	1,655	1,425	1,305	2,095	19,300	17,205	2,1
Budget disponible pour Projet ISITE-BFC	8,345	8,575	8,695	7,905	33,520		
Frais de gestion (8 % des coûts éligibles)	0,618	0,635	0,644	0,586	2,483		
Budget ISITE-BFC ELIGIBLE	7,727	7,940	8,051	7,319	31,037		
Préfinancement ISITE-BFC 2016 ELIGIBLE	4,630						
Budget ISITE-BFC à allouer ELIGIBLE	3,097	7,940	8,051	7,319	26,407		

3. Modification du budget ISITE-BFC au vu de la perspective de dotation

Au vu de la perspective de dotation sur la période 2017-2020 détaillée dans la section précédente, le COPIL ISITE-BFC a réfléchi sur une adaptation du budget basée sur les constatations suivantes :

- (a) Sur la période 2017-2020, le budget disponible pour les actions prévues dans le Projet Amendé ISITE-BFC est de l'ordre de 8 à 8,5 M€ par an, ce qui correspond à un budget de dépenses éligibles (hors frais de gestion) compris entre 7 et 8 M€/an. Tenant compte de l'avance perçue en 2016, le budget de dépenses éligibles qui reste à allouer en 2017 est réduit à environ 3,097 M€.
- (b) Sur la période 2017-2020, relativement au budget soumis dans le Projet Amendé, le budget accordé par CGI/ANR est inférieur de 2 à 2,5 M€/an. Ceci impose de renoncer à un certain nombre d'actions prévues dans le Projet Amendé. L'arbitrage proposé tient compte des objectifs les plus importants du projet d'une part et, d'autre part, des indicateurs de suivi des projets IDEX/ISITE par le tandem CGI/ANR. Au titre de la recherche, ces indicateurs ne retiennent que les actions financées par les IDEX/ISITE qui impliquent une obligation faite aux PI de soumettre un projet à l'ERC ainsi que le taux d'application de la signature scientifique de l'université cible. Au titre des ressources humaines, tant au niveau junior que senior, ces indicateurs ne retiennent que les exorecrutements accompagnés par des crédits du projet IDEX/ISITE. Au titre de la formation, ces indicateurs ne retiennent que les formations financées par le budget du projet IDEX/ISITE. Au titre du partenariat avec les industries, les indicateurs ne retiennent que les cofinancements par les industries, etc. Sur cette base le COPIL ISITE-BFC a élaboré le budget présenté dans le Tableau 2. La caractéristique de budget est de reposer sur l'hypothèse que les durées d'éligibilité des dépenses peuvent dépasser la Date de Fin de la Période Probatoire fixée au 22 avril 2020 (noté DFPP ci-dessous) pour autant que les allocations soient aient été décidées auparavant, principe qui avait été indiqué comme possible par le CGI et l'ANR depuis la phase de présélection.

Tableau 2 : Budget ISITE-BFC élaboré par le COPIL ISITE-BFC avant la réunion de négociation avec l'ANR du 15 juin 2017

WP	Act ions	Part PIA ELIGIBLE / Unité	Quantité / 4 ans	Engagé 2017	AAP2 2017	2018	2019	2020	Total Engagé Eligible	CIBLE PIA ELIGIBLE/ 4 ans	
		(M€)	(M€)	(M€)	(M€)	(M€)	(M€)	(M€)	(M€)	(M€)	
1	Coordination, gestion, suivi	Equipe de coordination/gestion/suivi	0,302	4	0,417		0,187	0,302	0,302	1,208	1,208
		Experts internationaux	0,060	8	0,075	0,045	0,120	0,120	0,120	0,480	0,480
Total WP 1				0,492	0,045	0,307	0,422	0,422	1,688	1,688	
2	Fellowships internationaux	Junior	0,450	6	0,000		0,900	0,900	0,900	2,700	2,700
		Senior & Coach	0,600	6	0,000		1,200	1,200	1,200	3,600	3,600
	Fellowships UBFC	Junior	0,180	7	0,540	0,720				1,260	1,260
		Senior	0,400	6	0,000	1,200	1,200			2,400	2,400
	Projets émergents	Investissements stratégiques	0,000	4	0,000					0,000	0,000
		Projets interdisciplinaires	0,150	16	0,600	0,600		0,600	0,600	2,400	2,400
	Projets blancs	0,150	16	0,600	0,750		0,450	0,600	2,400	2,400	
Total WP 2 (Recherche)				1,740	3,270	3,300	3,150	3,300	14,760	14,760	
3	Initiative UBFC Internationalisée du Format	Masters en langue anglaise	0,300	16	0,425		1,925	1,925	0,425	4,700	4,700
		Masters internationaux conjoints & mobilité des étudiants UBFC	0,200	4	0,000	0,200	0,200	0,200	0,200	0,800	0,800
		Amélioration du taux d'encadrement L3	0,500	3	0,000		0,500	0,500	0,500	1,500	1,500
		Bourses pour étudiants internationaux	0,210	4	0,000	0,210	0,210	0,210	0,210	0,840	0,840
		Alumni & Mentoring	0,040	2	0,000				0,040	0,080	0,080
		E-éducation	0,050	4	0,050		0,150			0,200	0,200
Total WP 3 (Format)				0,475	0,410	2,985	2,875	1,375	8,120	8,120	
4	Projets ISITE-BFC / Industries	0,400	13	1,446		1,200	1,200	1,200	5,046	5,200	
Total WP 4				1,446	0,000	1,200	1,200	1,200	5,046	5,200	
5	Développement International	Service d'accueil international UBFC	0,088	3	0,000		0,088	0,088	0,088	0,265	0,265
		Promotion de l'international	0,066	4	0,113		0,051	0,051	0,051	0,265	0,265
Total WP 5				0,113	0,000	0,139	0,139	0,139	0,530	0,530	
6	Vie de Campus	Image UBFC, associations étudiantes,...	0,035	4	0,117	0,022	0,000			0,139	0,139
		Campus numérique	0,600	1	0,600					0,600	0,600
Total WP6				0,717	0,022	0,000	0,000	0,000	0,739	0,739	
GRAND TOTAL				4,982	3,747	7,931	7,786	6,436	30,882	31,037	

4. Modification du budget ISITE-BFC suite à la négociation avec l'ANR

Lors d'une réunion de négociation avec l'ANR le 15 juin dernier, l'ANR a confirmé que l'application du règlement financier du PIA2 a un impact très fort sur la durée d'éligibilité des dépenses. En résumé, différentes durées d'éligibilités des dépenses s'appliquent par rapport à la référence que constitue la DFPP :

1. Thèse de doctorat : éligible jusqu'au 22 octobre 2023 si l'engagement est antérieur de 6 mois à DFPP, soit le 22 octobre 2019 ET si la signature du contrat de travail intervient avant le 22 octobre 2020.
2. Post-doc : éligible jusqu'au 22 avril 2021 si l'engagement est antérieur de 6 mois à DFPP, soit le 22 octobre 2019 ET si la signature du contrat de travail intervient avant le 22 octobre 2020.
3. Autre contrat de travail : éligible jusqu'au 22 octobre 2020 si l'engagement est antérieur de 6 mois à DFPP, soit le 22 octobre 2019 ET si la signature du contrat de travail intervient avant le 22 octobre 2020. NB: les tenures entrant a priori dans cette catégorie, l'ANR a reconnu que cette règle mériterait d'être modifiée. L'approbation du comité de pilotage du PIA/IDEX/ISITE est toutefois requise. L'ANR nous a promis de nous tenir informés.
4. Fonctionnement : éligible jusqu'au 22 avril 2021 si l'engagement est antérieur de 6 mois à DFPP, soit avant le 22 octobre 2019.

Ces contraintes sont contraires à ce qui nous avait été annoncé oralement par le CGI et l'ANR à l'époque de la présélection et lors des réunions qui ont suivi l'étape de sélection.

Elles ont un impact fort sur la constitution du budget à 4 ans, à savoir:

- i. Le financement des masters qui ouvrent en 2017 ne peut être garanti sur 4 ans comme prévus mais sur 3 ans avec une « option » à 4 ans dans le cas où ISITE-BFC est pérennisé en 2020. La délégation UBFC a tenté en vain d'infléchir la position de l'ANR sur ce point. La réponse de l'ANR est que, si les établissements membres de UBFC cofinanciaient le projet autrement que par la valorisation des personnes-mois, nous n'aurions pas ce problème...Pareillement, le financement des masters qui ouvriront en 2018 ne peut être garanti sur 4 ans comme prévus mais sur 2 ans avec une « option » à 4 ans dans le cas où ISITE-BFC est pérennisé en 2020. Ceci réduit considérablement la ligne masters dans le budget à 4 ans: diminution de 2 M€ que le COPIL propose de reporter sur les lignes Fellowships internationaux et bourses pour étudiants internationaux. Cette proposition, concertée avec le Président d'UBFC, est motivée par le fait que, dans la version antérieure, relativement peu de fellowships étaient financés alors qu'ils sont liés au plus fort impact en terme de soumission à l'ERC et au plus fort impact sur les indicateurs du tandem CGI-ANR. Concrètement, il est proposé de passer de 6 à 10 fellowships junior (tenure track) et de 6 à 7 fellowships senior/coach. Dans ce contexte, le COPIL ISITE-BFC a conscience que certaines adaptations du dispositif sont à réfléchir pour faciliter l'accès à ces instruments par les organismes nationaux de recherche et les établissements de santé.
- ii. La durée de trois des projets Industries sélectionnés lors de AAP1 doit être réduite de 48 à 36 mois.
- iii. Les débuts des projets de recherches de tout type, des projets « Industries » ainsi que de certaines actions liées à la formation doivent être planifiés plus tôt. Ceci implique que aucun AAP ne sera lancé en 2020 comme prévu initialement et que les projets qui débiteront en 2018 et 2019 auront une durée limitée au 22 avril 2020 (modulo les dispositions 1 à 4 ci-dessus). Les projets qui débiteront plus tard auront donc des durées plus courtes. Les AAP à projets devront être devancés en conséquence. En particulier, comme pour les masters, l'action sur le taux d'encadrement en licence est aussi très impactée par la DFFP.

Tenant compte des éléments i à iiiii apparus suite à la réunion du 15 juin dernier à l'ANR, devant l'absence de perspective d'obtenir les dérogations au règlement financier nécessaires au déploiement optimal du projet, pour pouvoir consommer les crédits dans les délais imposés, le COPIL ISITE-BFC a voté le budget présenté dans le Tableau 3 avec l'approbation des représentants du CNRS, de l'INRA et de l'INSERM.

Tableau 3 : Budget ISITE-BFC élaboré par le COPIL ISITE-BFC suite aux éléments communiqués par l'ANR le 15 juin 2017.

WP	Act ions	Part PIA	Quant té /	Engagé	AAP2	2018	2019	2020	Total	CIBLE PIA	
		ELIGIBLE /	4 ans	2017	2017	(M€)	(M€)	(M€)	Eligible	ELIGIBLE/ 4	
		(M€)	(M€)	(M€)	(M€)	(M€)	(M€)	(M€)	(M€)	(M€)	
1	Coordinat ion, gest ion, suivi	Equipe de coordinat ion/gest ion/suivi	0,302	4	0,417		0,187	0,302	0,302	1,208	1,208
		Experts internat ionaux	0,060	8	0,075	0,045	0,180	0,180	0,000	0,480	0,480
Total WP 1				0,492	0,045	0,367	0,482	0,302	1,688	1,688	
2	Fellowships internat ionaux	Junior	0,450	10	0,000		2,250	2,250	0,000	4,500	4,500
		Senior & Coach	0,600	7	0,000		2,400	1,800	0,000	4,200	4,200
	Fellowships UBFC	Junior	0,180	7	0,540	0,720				1,260	1,260
		Senior	0,400	6	0,000	1,200	1,200			2,400	2,400
	Projets émergents	Invest isements stratégiques	0,000	4	0,000					0,000	0,000
		Projets interdisciplinaires	0,150	16	0,600	0,600	0,600	0,600	0,000	2,400	2,400
Total WP 2 (Recherche)				1,740	3,270	7,050	5,100	0,000	17,160	17,160	
3	Init iat ion UBFC Internat ionalisat ion de la Format ion	Masters en langue anglaise	0,075	37	0,350		1,175	1,175	0,000	2,700	2,700
		Masters internat ionaux conjoints & mobilité des étudiants UBFC	0,200	4	0,000	0,200	0,200	0,200	0,200	0,800	0,800
		Améliorat ion taux d'encadrement L3	0,500	2	0,000		0,500	0,500	0,000	1,000	1,000
		Bourses pour étudiants internat ionaux	0,313	3	0,000	0,313	0,313	0,313	0,000	0,940	0,940
		Alumni & Mentoring	0,040	2	0,000		0,040	0,040	0,000	0,080	0,080
		E-educat ion	0,050	4	0,050		0,150			0,200	0,200
Total WP 3 (Format ion)				0,400	0,513	2,378	2,228	0,200	5,720	5,720	
4	Projets ISITE-BFC / Industries	0,400	13	1,446	2,000	1,755	0,000	0,000	5,200	5,200	
Total WP 4				1,446	2,000	1,755	0,000	0,000	5,200	5,200	
5	Développement Internat ional	Service d'accueil internat ional UBFC	0,088	3	0,000		0,088	0,088	0,088	0,265	0,265
		Promot ion de UBFC à l'internat ional	0,066	4	0,113		0,051	0,051	0,051	0,265	0,265
Total WP 5				0,113	0,000	0,139	0,139	0,139	0,530	0,530	
6	Vie de Campus	Image UBFC, associat ions étudiantes,...	0,035	4	0,117	0,022	0,000			0,139	0,139
		Campus numérique	0,600	1	0,600					0,600	0,600
Total WP6				0,717	0,022	0,000	0,000	0,000	0,739	0,739	
GRAND TOTAL				4,907	5,850	11,689	7,949	0,641	31,037	31,037	

5. Situation au 3 juillet 2017

A la lecture du présent rapport, le Conseil des Membres , en sa séance du 3 juillet 2017, a décidé d'intervenir collectivement auprès du CGI, du Ministère et de l'ANR pour plaider les dérogations nécessaires à la mise en œuvre du plan initial présenté dans le Tableau 2. Cependant, il n'y aura pas de possibilité de négociation directe avant la réunion du 19 juillet 2017 (voir section 1).

Pour cette raison, il est demandé au CA UBFC d'approuver :

- (1) le budget du Tableau 3 sous réserve que les dérogations permettant la mise en oeuvre du budget du Tableau 2 ne soient pas obtenues lors de la suite des négociations avec l'ANR
- (2) le budget du Tableau 2 si les dérogations nécessaires à sa mise en œuvre sont obtenues lors de la suite des négociations avec l'ANR.

Remarque :

- Les tableaux 2 et 3 ci-dessus sont exprimés en unités de crédits éligibles, c-à-d de crédits disponibles aux responsables scientifiques des actions ISITE-BFC mises en oeuvre. Le budget total s'obtient par application d'un facteur 1,08. Donc 31,037 M€ de crédits éligibles correspondent à 33,520 M€ de subvention ANR. La différence constitue les frais de gestion.
- Pour gagner en lisibilité les tableaux sont présentés en M€ arrondis à 3 décimales. Exprimé avec 6 décimales, le montant total éligible est 31,036856 M€ qui correspondent à 33,519084 M€ de subvention ANR.